

fiches d'  
Économie  
de l'Union  
européenne

Rappels de cours et exercices corrigés

Patrice Canas



# Définitions et contours de l'Union européenne (UE)

- I. L'Europe économique et monétaire avant la création de la Communauté économique européenne (1957, la CEE, le traité de Rome) et de l'UE (1992, traité de Maastricht)
- II. Les contours de l'UE: une union politique, économique et monétaire
- III. L'UE: une démographie
- IV. L'UE n'est pas qu'une géographie (espace) mais aussi un territoire (politique)
- V. L'UE: une union monétaire multinationale
- VI. L'UE: un ensemble de traités
- VII. L'UE: un partage des compétences en union monétaire

## DÉFINITIONS

- **Union monétaire multinationale:** C'est un accord international entre des États souverains qui décident de l'usage exclusif sur leurs territoires d'une monnaie commune ou unique, délèguent l'exercice de la souveraineté monétaire à une institution supra nationale, et définissent les conditions de fonctionnement de cette institution.
- **Traités européens:** Ce sont des accords contraignants adoptés par tous les États membres de l'UE. Ils définissent les objectifs poursuivis par l'Union, les règles de fonctionnement des institutions européennes, les processus décisionnels et les relations entre l'Union et les États membres. Toute action entreprise par l'Union est fondée sur les traités. Ils sont modifiés pour rendre l'UE plus efficace et transparente, pour préparer l'adhésion de nouveaux États membres et pour ouvrir de nouveaux domaines de coopération.
- **TUE:** C'est le traité de l'UE (il affirme les grands principes, 55 articles).
- **TFUE:** C'est le traité de fonctionnement de l'UE (il précise les modalités).

L'UE date du traité de Maastricht en 1992, mais des accords entre pays européens ont été signés depuis le XIX<sup>e</sup> siècle. L'UE n'est pas qu'un espace géographique c'est aussi un territoire politique.

# I. L'Europe économique et monétaire avant la création de la Communauté économique européenne (1957 CEE, traité de Rome) et de l'UE (UE 1992, traité de Maastricht)

## 1.1 La première mondialisation (au XIX<sup>e</sup> siècle, 1850-1914)

Elle voit naître une coopération internationale par la création d'unions internationales (UI), d'un système monétaire international de facto et de politiques commerciales libre échangistes et/ou protectionnistes sous l'égide de l'empire britannique. Alors que l'Europe embrasse la doctrine libre-échangiste (1817 : *Théorie des avantages comparatifs* de D. Ricardo, 1842 : 1<sup>re</sup> réduction des droits de douane, 1846 : suppression des corn Law, 1849 : Révocation de l'acte de navigation, 1860 : traité Cobden Chevalier), les USA s'engagent dans une politique protectionniste jusqu'à la fin Seconde Guerre mondiale. Pour P. Bairoch (victoires et déboires) le libre-échange devient « une goutte d'eau dans un océan de protectionnisme ». Pour l'historien Craig Murphy (*Histoire de la gouvernance globale depuis 1850*), la tâche de ces organisations en charge de l'expansion de l'économie capitaliste de 1850 à 1914 sont la promotion de l'industrialisation (échanges, normes, infrastructures, etc.) et la gestion des conflits sociaux potentiels dans l'agriculture ou l'industrie. En 1815 le traité de Vienne crée la commission pour la navigation sur le Rhin, des bases commerciales transfrontalières sont à constater. En 1865 l'union télégraphique internationale voit le jour et en 1874 l'union postale universelle. De même en 1883 l'union internationale pour la protection de la propriété industrielle, et en 1884-1890 l'union internationale pour le transport des marchandises par le chemin de fer. Ces UI ont permis le développement des entreprises qui ont fait la seconde révolution industrielle dans les domaines de la chimie, de l'électricité et de l'agroalimentaire. **On assiste à une institutionnalisation intergouvernementale à l'échelle européenne.**

## 1.2 L'union latine, un accord (union) monétaire européen qui débute au XIX<sup>e</sup> siècle (1865-1927)

Le 23 décembre 1865, la Belgique de Léopold II, la France de Napoléon III, l'Italie de Victor-Emmanuel II et la Suisse signent une convention monétaire à l'initiative de l'Empereur des Français. C'est la naissance de la première union monétaire de l'Histoire : l'Union latine. Le principe en est simple : les monnaies de référence de chaque pays de l'Union ont le même poids d'or fin tout en gardant leur nom (franc français, franc suisse, lire...) et leur symbole national. Ces monnaies et leurs subdivisions principales peuvent de la sorte circuler indifféremment dans tous les pays de la convention : il devient possible de payer à Bruxelles ou Paris ses achats avec des liras ou des francs suisses. L'Union latine a fonctionné de manière très satisfaisante pendant plusieurs

décennies, illustrant le très haut niveau d'intégration atteint par l'Europe à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle (cf. S. Berger, Notre première mondialisation). Ce fut l'une des périodes où les Européens ont au plus haut point le sentiment d'appartenir à une communauté de civilisation unie par des valeurs et des croyances identiques. **Ce sentiment s'est déjà rencontré au XIII<sup>e</sup> siècle (le temps des cathédrales) et au début de la Renaissance. On l'a connu aussi à l'époque de Jean Monnet et de la construction européenne et de nos jours en raison de la guerre en Ukraine. Elle s'éteint le 1<sup>er</sup> janvier 1927.**

### 1.3 L'UEP (Union européenne des paiements) de 1950 à 1958

Créée en 1950, sous l'influence de l'économiste américain R. **Triffin**, entre pays de l'Organisation européenne de coopération économique (OECE), l'UEP est un organisme de compensation multilatérale (un clearing union). Les dettes et les créances de chaque pays étaient centralisées, ce qui permettait d'effectuer chaque mois les compensations et donc de réduire les coûts de l'échange (c'était une période de dollar gap) par l'intermédiaire de la Banque des règlements internationaux de Bâle (BRI). Au préalable chaque pays a dû déposer une quantité d'or et de dollars (15 % de ces échanges extérieurs) et 350 millions de dollars prélevés sur le fonds d'aide du plan Marshall. Ce système a permis le règlement des échanges commerciaux alors que les monnaies n'étaient pas convertibles entre elles. Le système a bien fonctionné et a permis la croissance des échanges intra-européens. Il prend fin avec le passage à la convertibilité externe des monnaies européennes en 1958, une année après la signature du traité de Rome en 1957, une année avant le dilemme de Triffin (1959) et l'adoption du nouveau franc.

## II. Les contours de l'UE : une union politique, économique et monétaire

**27 pays forment l'UE** en 2022 après la sortie du Royaume-Uni. Elle comprend la Belgique, la Bulgarie, la Tchéquie, le Danemark, l'Allemagne, l'Estonie, l'Irlande, la Grèce, l'Espagne, la France, la Croatie, l'Italie, Chypre, la Lettonie, la Lituanie, le Luxembourg, la Hongrie, Malte, les Pays-Bas, l'Autriche, la Pologne, le Portugal, la Roumanie, la Slovénie, la Slovaquie, la Finlande et la Suède. Elle comprenait 6 pays en 1957.

La **zone euro comprend 19 pays** : La Belgique, l'Allemagne, l'Estonie, l'Irlande, la Grèce, l'Espagne, la France, l'Italie, Chypre, la Lettonie, la Lituanie, le Luxembourg, Malte, les Pays-Bas, l'Autriche, le Portugal, la Slovénie, la Slovaquie et la Finlande. Il existe un mécanisme de convergence monétaire (le MCE II, Fiche 22). Il est destiné aux pays qui n'ont pas encore adopté l'euro.

**Graphique 1.1: L'évolution des membres de l'Union européenne**

<b>1950</b>		Le couple franco-allemand, moteur fondateur.	<b>1995</b>	UE 15 	Accords de Schengen. Traité de Maastricht signé en 1992.
<b>1957</b>	CEE 6 	Traité de Rome. Naissance de la CEE.	<b>2004</b>	UE 25 	Élargissement vers l'Est. 2002 : introduction de l'euro
<b>1973</b>	CEE 9 	Royaume-Uni. Fait partie du premier élargissement.	<b>2007</b>	UE 27 	Traité de Lisbonne. L'euro-scepticisme monte.
<b>1981</b>	CEE 10 	Adhésion de la Grèce.	<b>2013</b>	UE 28 	Adhésion de la Croatie
<b>1986</b>	CEE 12 	Élargissement au Sud. Acte unique européen.	<b>2019</b>	UE 27 	Brexit. Sortie prévue du Royaume-Uni.

### **L'espace Schengen (signé en 1985 et entré en application en 1995)**

Il regroupe 26 États européens en 2022 et autorise la libre circulation des personnes et harmonise les contrôles des voyageurs en leur sein (suppression des contrôles aux frontières intérieures) tout en garantissant une protection renforcée aux frontières extérieures de cet espace. 22 des 27 États sont membres de l'UE : Allemagne, Belgique, France, Luxembourg, Pays-Bas, Autriche, Suède, Finlande, Espagne, Portugal, Italie, Grèce, Danemark, Estonie, Lettonie, Lituanie, Hongrie, Pologne, République tchèque, Slovaquie, Slovaquie et Malte. La Bulgarie, la Roumanie, Chypre et la Croatie n'y participent pas encore. L'Irlande, quant à elle, bénéficie d'un statut particulier et ne participe qu'à une partie des dispositions Schengen, ainsi que 4 États associés non membres de l'UE : l'Islande (1999), la Norvège (1999), la Suisse (2008) et le Liechtenstein (2011).

### **III. L'UE : une démographie**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, l'UE à 27 pays compte 446,8 millions d'habitants (en 2021 elle comptait 447 millions d'habitants). Au cours de l'année 2020, la population européenne diminue de 312 000 habitants (hors retrait du Royaume-Uni), soit -0,6 %. L'UE perd de sa population pour la deuxième fois depuis 1975 ; en 2011,

la baisse était de 718 000 habitants. Le **solde naturel** est négatif depuis 2012, l'UE enregistrant plus de décès que de naissances. En 2020, année marquée par la pandémie de Covid-19, il atteint -1 139 000 contre -484 000 en 2019. Le **solde migratoire** ne compense pas ce déficit. En 2020, la population augmente dans dix-huit pays et diminue dans neuf autres.

#### IV. L'UE n'est pas qu'une géographie (espace) mais aussi un territoire (politique)

L'UE est un territoire politique constitué de nombreux accords. Elle n'est pas qu'un espace géographique aux limites fluctuantes. Au-delà l'UE, de la zone euro, de l'espace Schengen et du conseil de l'Europe il faut distinguer d'autres unions et/ou accords.

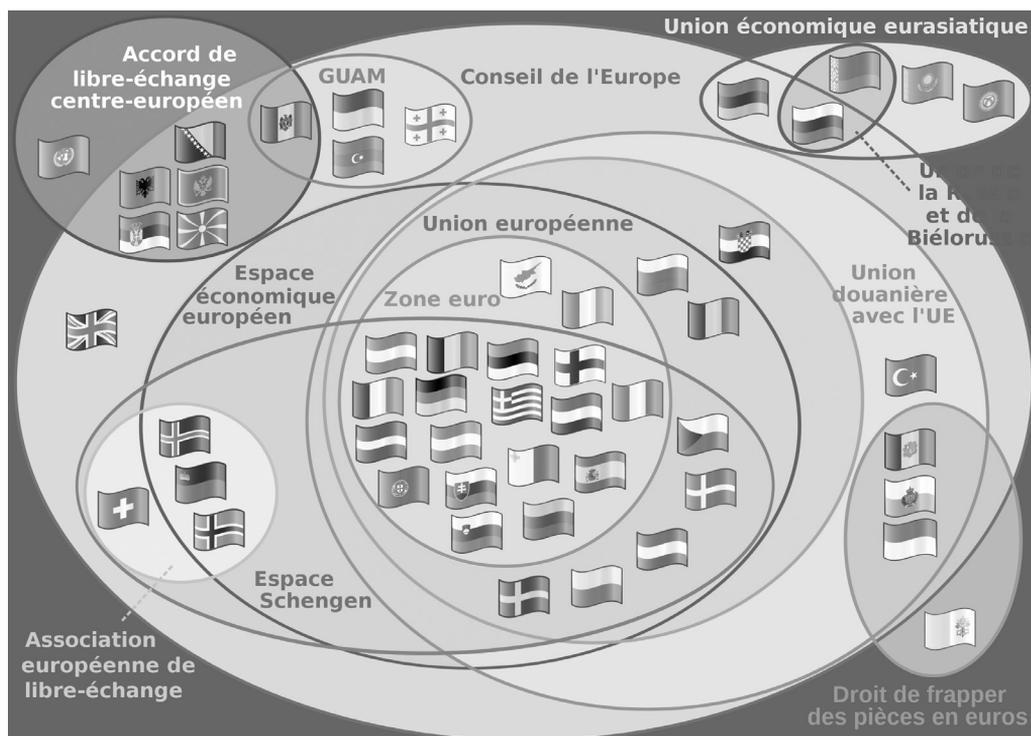
**L'AELE** : L'Association européenne de libre-échange, est une association d'États visant à établir une zone de libre-échange en Europe formée en 1960. L'accord de l'EEE est venu approfondir les relations entre certains États de l'AELE (Islande, Liechtenstein et Norvège) et l'UE. La Suisse, après avoir participé aux négociations et signé l'accord, ne l'a pas ratifié, à la suite d'un refus exprimé par le peuple lors d'un référendum. Toutefois, depuis, la Suisse a conclu des accords bilatéraux avec l'UE en dehors des mécanismes de l'Espace économique européen.

**L'espace économique européen** : L'EEE a vu le jour en 1994 et a permis d'étendre les dispositions de l'UE applicables à son marché intérieur aux pays membres de l'Association européenne de libre-échange (AELE).

**Les accords GUAM** : L'Organisation pour la démocratie et le développement est une organisation internationale de coopération à vocation régionale regroupant quatre États de l'ex-Union soviétique : Géorgie, Ukraine, Azerbaïdjan et Moldavie. Cette organisation pro-occidentale regroupe des États qui se sentent menacés par la Russie.

**Les accords d'association (AA)** : Ce sont des accords entre l'UE et un pays tiers créant un cadre de coopération entre eux. Il couvre les liens politiques, commerciaux, sociaux, culturels et sécuritaires. La base légale de la conclusion de l'accord d'association se trouve à l'article 217 du TFUE (partie V les accords internationaux). Selon le SEAE (service européen pour l'action extérieure) les pays doivent s'engager à avoir l'intention d'établir une coopération économique et politique étroite, à la création d'organes paritaires pour la gestion de la coopération, compétents pour prendre des décisions qui lient les parties contractantes, à respecter la clause de la nation la plus favorisée (CNPf qui date des accords signés en 1860, traité Cobden Chevalier), à prévoir une relation privilégiée entre l'UE et son partenaire, à respecter la clause sur le respect des droits de l'homme et des principes démocratiques.

Graphique 1.2 : Les différentes unions



Supranational European Bodies-en.svg ; Supranational European Bodies-tr. svg: The Emirr ; Wdcfravail dérivé NikNaks93 (d)derivative work: Damien Clauzel, . CC BY 3.0 <<https://creativecommons.org/licenses/by/3.0/>>, via Wikimedia Commons.

**L'Accord de libre-échange centre européen (ALECE)** est un accord économique entre des pays du Sud-Est de l'Europe. À l'origine, complément économique du groupe de Visegrad, l'ALECE a pour objectif de faciliter l'intégration de ses membres dans l'UE et dans l'OTAN. Formé en 1992, ses membres actuels sont l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Macédoine, la Moldavie, le Monténégro, la Serbie et le Kosovo.

**L'Union Économique Eurasiatique (UEE)**-Russie-Biélorussie-Kazakhstan-Arménie-Kirghizistan – est une zone de libre-échange entre la Russie, la Biélorussie, le Kazakhstan, l'Arménie et le Kirghizistan, instauré le 1<sup>er</sup> janvier 2015. De plus certains territoires participent à une union douanière (La Turquie, les principautés de Monaco et de Saint Marin). Enfin plus récemment l'UE a conclu un accord avec la Grande-Bretagne (Fiche 6).

**Les accords politiques sont nombreux :** AA (Accord d'association), AC : Accord de coopération, ACE : Accord de coopération économique, ACDC : Accord sur le commerce, le développement et la coopération, AGPC : Accord global de partenariat et de coopération, APC : Accord de partenariat et de coopération, APE : Accord de partenariat économique, APCE : Accord de partenariat et de coopération économique, ASA : Accord de stabilisation et d'association, AEMEA :

Accord euro-méditerranéen établissant une association, ALE: Accord de libre-échange, ALECA: Accord de libre-échange complet et approfondi, EEE: Espace économique européen, UDUE: Union douanière de l'UE.

## **V. L'UE: une union monétaire multinationale (Fiche 21)**

L'histoire est marquée par de nombreuses unions monétaires. C'est un mouvement massif dans l'histoire (Olzak, 1978). Elles prennent en général deux formes distinctes. Une union monétaire nationale qui définit les conditions d'exercice de sa souveraineté monétaire ou alors une union monétaire multinationale qui associe des États souverains. Au-delà de l'union latine et le l'UEP, l'intégration monétaire de l'UE a connu différents épisodes: le rapport Werner (1969), le serpent monétaire (1972-1979) et le SME (système monétaire européen 1979-1998) (Fiche 21). L'UE avant 2011 ressemblait à une simple union monétaire à l'image de l'union latine ou d'une union scandinave sans les mécanismes de gouvernance resserrés mis en place par la suite (Fiches 17 et 25).

## **VI. L'UE: un ensemble de traités**

Les principaux traités sont les suivants (du plus récent au plus ancien): traité de Lisbonne (TUE + TFUE), traité de Nice, traité d'Amsterdam, traité sur l'UE (traité de Maastricht), Acte unique européen, traité de fusion (traité de Bruxelles), traité de Rome: traités CEE et Euratom, traité instituant la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA).

Graphique 1.3: Les grands traités de l'Union européenne

